

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2024	
Date de la convocation : 8 avril 2024	Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de votants : 14 Nombre de procuration : 5
L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme JASMIN Emmanuelle, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas
Secrétaire de séance : M. RIVIERE Nicolas	Absent(s) : Mme BARBIER Martine donne pouvoir à Mme DEHAY Marylène, M. BONNET Hervé donne pouvoir à M. THEBAULT Jean-Pierre, M. BOURREAU Christian donne pouvoir à Mme JASMIN Emmanuelle, Mme GUIGNARD Marie-France donne pouvoir à Mme BONNEAU Marie-France, Mme TISSERAND Sonia donne pouvoir à M. RIVIERE Nicolas

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024
- Taux d'imposition des taxes directes locales
- Budgets primitifs 2024
- Fonds Vert : Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public
- Subvention de fonctionnement - convention
- Dossier de demande d'aide sociale
- Informations diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024 (D17.2024)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2024.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024 (D18.2024)

Au vu de l'état 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, des allocations compensatrices revenant à la Commune et au regard des orientations municipales exprimées lors de la Commission des Finances du 8 avril 2024, il est proposé de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024, comme suit :

- 28,08 % pour la Taxe Foncière Bâties (TFB)
- 49,16 % pour la Taxe Foncière Non Bâties (TFNB)
- 10,37 % pour la Taxe d'Habitation (TH)

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Vu les projets de budgets primitifs présentés pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets primitifs, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, arrêtés comme suit :

LOTISSEMENT N°6 (D19.2024)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	367 094,69	367 094,69
Section d'investissement	297 077,49	297 077,49
TOTAL	664 172,18	664 172,18

COMMERCES (D20.2024)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	39 285,60	39 285,60
Section d'investissement	29 791,49	29 791,49
TOTAL	69 077,09	69 077,09

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (D21.2024)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 161 522,86	1 161 522,86
Section d'investissement	412 474,37	412 474,37
TOTAL	1 573 997,23	1 573 997,23

RENOVATION DU PARC DE LUMINAIRES PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS VERT » (D22.2024)

Engagée dans une démarche de sobriété énergétique, la Commune de Viennay souhaite poursuivre et terminer son action de rénovation du parc de luminaires commencée en 2017. Afin de limiter les consommations énergétiques liées à l'éclairage public, il apparaît essentiel de remplacer les luminaires existants par des luminaires Led, moins consommateurs.

Cette stratégie de rénovation des luminaires, couplée à l'extinction de l'éclairage public entre 20 heures et 6 heures 45 du matin depuis 2022, répond à des enjeux à la fois économiques et environnementaux. En effet, les nuisances lumineuses ont un impact non négligeable sur la biodiversité dans son ensemble.

Ce projet de rénovation (133 points lumineux), qui s'étendra sur les années 2024 et 2025, est estimé à 124 975,80 euros HT.

Les nouvelles lanternes permettront une réduction importante de la consommation énergétique.

Par ailleurs la limitation de l'éclairement et la baisse de la température de couleur des nouveaux luminaires auront un effet protecteur de la biodiversité.

A l'issue des travaux la totalité du parc de luminaire aura été rénové.

Le fonds vert, lancé par l'Etat, vise à soutenir les projets durables des collectivités. La Commune de Viennay est ainsi éligible à une subvention à ce titre afin d'alléger le coût important de rénovation pour la taille de notre Collectivité.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	RECETTES		TAUX
Travaux de rénovation : 124 975.80 euros HT	FONDS VERT	31 243.95 €	25 %
	SIEDS	65 877.89 €	52.71 %
	Reste à charge de la Commune sur fonds propres et/ou emprunt	27 853.96 €	22.29 %
124 975.80 HT		124 975.80 HT	100 %

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter une subvention au titre du « Fonds Vert » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert auprès de l'Etat, pour un montant de 31 243.95 euros et à signer tout document y afférent.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la randonnée « Nettoyons la Nature » du 23 mars dernier, 19 kg de déchets ont été ramassés contre 50 kg pour la première édition 2023.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Madame Nelly PAUL, responsable de l'antenne de Parthenay de France ALZHEIMER 79. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil souhaite adhérer à la charte « Ville aidante Alzheimer » afin de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la Commune.

Monsieur le Maire annonce que la nouvelle boîte à livres offerte par le LIONS CLUB a été installée, l'ancienne ayant fait l'objet de dégradations.

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE (D23.2024)

Une demande d'aide sociale a été déposée concernant la prise en charge d'une partie de la facture d'électricité de Madame domiciliée à Viennay.

Le dossier et la situation financière de l'intéressée sont exposés au Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite. Un courrier sera adressé à l'assistant social ayant déposé le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant s'exprimer,
la séance est levée à 22h30.

A Viennay, le 22 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Nicolas RIVIERE

Le Maire,
Christophe MORIN